

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
  - Pages damaged/  
Pages endommagées
  - Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
  - Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
  - Pages detached/  
Pages détachées
  - Showthrough/  
Transparence
  - Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
  - Continuous pagination/  
Pagination continue
  - Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
  - Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
  - Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## DEVOIRS ET BONHEUR

### des vrais enfants de Dieu

---

#### I

**D**IEU veut que, dans l'ordre de la nature, les enfants aient besoin des soins de leurs parents pendant les premières années de leur existence, et il a donné à ceux-ci l'amour et le courage qui leur sont nécessaire pour une tâche si laborieuse; au père appartient surtout la prudence et l'énergie, à la mère, la tendresse et l'indulgence, de sorte que l'un et l'autre travaillent dans une harmonie parfaite à cultiver dans l'enfant les plus solides et les plus douces vertus.

Mais celui qui a pu créer ce double chef-d'œuvre, le cœur d'un père et le cœur d'une mère, possède éminemment en lui-même ce qu'il communique avec tant d'abondance. Il peut donc, s'il le veut, devenir le père des hommes, non pas de nom seulement mais en réalité; —et s'il se détermine librement à les faire participer à sa propre vie par l'établissement de l'ordre surnaturel, il sera, selon l'expression de Tertullien, le meilleur de tous les pères : *nemo tam pater ut Deus*.

Or Dieu, en décrétant qu'un membre de la famille humaine serait par l'Incarnation son véritable Fils, a appelé en même temps chacun des frères de Jésus selon son humanité, à devenir aussi un frère de Jésus selon sa vie divine, un véritable enfant de Dieu, associé à sa nature et à sa vie, autant qu'une créature ayant sa personnalité individuelle en est capable (1).

Conséquemment, à l'instant où une âme reçoit la grâce

---

(1) Ep. de S. Jean, c. 3, v. 1.

sanctifiante, Dieu devient son père d'une manière incomparablement plus parfaite que par la création, il l'anime de sa propre vie en l'associant à Jésus, et il lui confère le droit d'entrer en possession de son propre bonheur pour l'éternité toute entière, pourvu qu'elle se trouve en état de grâce au moment où finira l'épreuve de la vie présente.

Ce Père miséricordieux ne dispense pas ses enfants adoptifs de l'obligation de souffrir en ce monde à la suite et à l'exemple de leur Sauveur et frère aîné ; *nonne oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam* (2) ? *per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei* (3).

Cependant dans sa tendresse infiniment sage et sa sagesse infiniment aimante, il veut que ces enfants bien-aimés, auxquels il a préparé les ineffables joies du ciel, et qui possèdent au fond de leur cœur la grâce, germe de la gloire, jouissent dès à présent d'un avant-goût du paradis, et d'un acompte de leur héritage. Tout en portant leur croix chaque jour, ils peuvent et doivent se réjouir toujours dans le Seigneur, et faire triompher en leur cœur la paix de Dieu.

En devenant ainsi notre père, Dieu a dû nous donner un cœur filial, afin que nous soyons animés à son égard des mêmes dispositions dont les petits enfants sont remplis envers leurs parents ; ou plutôt, comme dans l'ordre surnaturel, il nous hérite avec la force et la prudence d'un père, et en même temps avec la douceur et la miséricorde d'une mère, nous sommes dans la bienheureuse obligation de nous conduire à son égard avec le respect et l'obéissance que mérite un père, avec l'abandon et la confiance que l'on doit à une mère.

---

(2) S. Luc, c. 24, v. 26.

(3) Act., c. 14, v. 21.

Etudions donc ce qu'il y a de fort, de doux, et d'intime dans les relations qui unissent le petit enfant à sa bonne mère et à son père dévoué ; excluons-en les imperfections qui procèdent trop souvent d'un excès de sévérité ou de condescendance ; formons-nous l'idée d'un père dont l'amour est plus généreux et plus tendre que celui de tous les pères et toutes les mères qui ont existé depuis Adam et Eve, et qui existeront jusqu'à la fin du monde ; rappelons-nous que, malgré le nombre de ses enfants, il chérit et soigne chacun d'eux comme s'il n'en avait pas d'autre ; — tel est l'amour du bon Dieu pour la plus faible, la plus petite des âmes qui sont en état de grâce : — ou plutôt l'amour qu'il lui porte dépasse toutes les limites de notre imagination ; *nemo tam pater ut Deus.*

Pratiquer dans nos rapports avec Dieu les belles vertus qui constituent l'enfance chrétienne, c'est donc notre devoir ; c'est aussi notre bonheur dès la vie présente.

## II

Bien que la dignité d'enfant de Dieu soit inséparable de la grâce sanctifiante, la divine sagesse jugea bon de réserver le plein épanouissement de ces admirables dispositions au Nouveau Testament, dont ils constituent l'apanage privilégié. — Avant la venue du Rédempteur, il y eut un grand nombre de justes, surtout parmi le peuple Israélite ; cependant Dieu prenait à leur égard le titre de Seigneur : *Ego Dominus* ; c'est à peine si le nom de Père lui est attribué deux ou trois fois dans les livres de l'Ancien Testament ; et les plus illustres saints, comme Abraham, Moïse, Elie, malgré la familiarité avec laquelle il daignait leur parler, conservaient devant lui l'attitude de serviteurs fidèles et respectueux.

Mais le Fils de Dieu s'étant incarné, voulut que désormais ses frères adoptifs reçussent un esprit tout filial, qui leur fît invoquer avec une sainte liberté Dieu comme leur Père ; aussi les premiers mots de la prière qu'il leur enseigna lui-même furent : *Notre Père qui êtes aux cieux* ; bien plus, saint Paul va jusqu'à dire que l'esprit des enfants de Dieu ne leur permet pas de parler tout bas et timidement, mais leur fait crier avec confiance et amour : *mon père ! mon père !*

Parmi les chrétiens en état de grâce, il y a des *esclaves*, il y a des *mercenaires*, il y a des *enfants*. L'*esclave* craint le châtement ; son unique ambition est de ne pas aller en enfer, et il fait précisément ce qui est nécessaire pour l'éviter ; cette disposition est bonne, puisque la grâce en est le principe, et qu'elle tend à un but légitime ; et il serait à désirer qu'elle fût plus commune ; cependant elle est beaucoup moins noble. — Le *mercenaire* sert Dieu avec plus ou moins de fidélité, selon que les avantages temporels ou les consolations sensibles, qu'il regarde comme son salaire, lui sont accordés ou soustraits ; il arrive cependant parfois jusqu'à accepter ou même s'imposer des sacrifices, précisément pour se procurer une augmentation de bonheur dans le Ciel. — L'*enfant de Dieu* se sert souvent et avec profit des motifs de crainte et d'espérance pour surmonter les tentations que lui suggère l'amour du plaisir ou la frayeur du sacrifice ; toutefois la reconnaissance, l'amour, le désir de plaire à son bon Père, le zèle pour les intérêts de Dieu, qu'il regarde comme les siens propres, sont ordinairement l'âme de ses désirs et de ses actions ; il médite sur la justice infinie de Dieu, sur les châtements infligés aux pécheurs qui meurent sans être réconciliés avec lui, sur les dangers auxquels notre fragilité est exposée à tout moment ; toutefois après avoir transpercé son cœur d'une frayeur

salutaire, il contemple la bonté de son Père céleste, et s'élançe avec un redoublement de confiance et d'amour entre ses bras miséricordieux.

Il y a deux ou trois siècles, une hérésie, d'autant plus funeste que ses sectateurs s'obstinaient à rester dans le sein de l'Eglise catholique malgré les efforts qu'elle faisait pour les en expulser, le jansénisme, inspira à ceux qui adoptaient sa doctrine désespérante, la *peur de Dieu* ; tout en exigeant pour la justification du pécheur une charité très pure en un degré auquel les justes ordinaires ne parviennent pas, cette horrible secte représentait Dieu comme un maître rigoureux, qui s'irrite pour une de ces fragilités à peine consenties qui sont inévitables à notre misère, pour une distraction involontaire, pour un manque d'émotion sensible dans la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie, etc. — Malheureusement un grand nombre de ceux qui rejetaient les doctrines jansénistes, en subirent à leur insu la déplorable influence ; et l'esprit des enfants de Dieu devint très rare en certains pays, même parmi les personnes que la grâce appelait à se consacrer dans la vie religieuse à l'amour et au service de Dieu. — Encore maintenant, combien de pauvres âmes, pleines de bonne volonté, se traînent péniblement dans le sentier de la vertu, et souffrent beaucoup sans consolation et avec peu de mérites, trop souvent exposées à se décourager et à rouler au fond de l'abîme du désespoir ! — O Saint Enfant Jésus, nous vous supplions par la toute-puissante médiation de votre Divine Mère, et par l'intercession de saint Joseph votre père nourricier, de transformer tous les membres de votre Eglise en autant de véritables enfants de celui qui est votre Dieu et notre Dieu, votre Père et notre Père !

L'esprit d'enfance chrétienne, dans un certain degré

est absolument nécessaire pour le salut ; la porte du ciel est si basse et si étroite qu'il faut redevenir enfant pour la franchir : *nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum* (4). C'est à ceux qui ont fait des progrès en cette sainte petitesse, que le Père céleste manifeste ses plus admirables secrets : *abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis...* Enfin la première place, le trône le plus élevé et le plus brillant de la cour céleste appartient à celui qui aura été le plus petit parmi les enfants de Dieu : *qui se humiliaverit sicut parvulus iste hic est major in regno cœlorum.* — O doux Sauveur, bien loin de vouloir étouffer les aspirations de notre ambition, vous les excitez au contraire, en nous montrant leur unique but légitime ; faites que désormais nous ne rêvions plus qu'aux moyens de croître en petitesse aux yeux des hommes et surtout à nos propres yeux, afin de grandir dans la même mesure en gloire et en noblesse devant Dieu et ses anges !

### III

Voyons en détail avec quelle facilité, joie et perfection l'enfant de Dieu pratique toutes les vertus chrétiennes. Pour cela rappelons-nous les instincts que la nature inspire aux petits enfants : ce sont des dispositions analogues, mais incomparablement plus parfaites et plus aimables, que l'Esprit Saint désire développer dans nos cœurs.

1<sup>o</sup> *Foi.* — Le petit enfant croit sans hésitation tout ce que ses parents lui disent. — Ainsi l'Enfant de Dieu, sachant que son Père Céleste a communiqué son infailibilité à l'Eglise et au Pape qui sont établis ici-bas ses

(4) S. Matth. ch. 18, v. 3.

parents dans l'ordre surnaturel, se fait un bonheur de les consulter sur les questions qu'il entend discuter, d'embrasser avec promptitude et amour non seulement les définitions sanctionnées par la menace de l'anathème, mais même les insinuations paternelles que le Saint-Siège fait parfois à des écrivains catholiques ; — jaloux de la liberté de son intelligence, il ne s'enchaîne à aucun système, à aucune école ; et sa foi éprouve à l'égard de tout ce qui n'est pas parfaitement vrai, une horreur semblable à celle que la chasteté ressent contre tout ce qui ternirait son éclat ; — les maximes morales de l'Évangile sont admises par lui avec autant d'amour et de candeur que les vérités spéculatives ; — il croit aux huit béatitudes comme à la trinité des divines personnes, et aux sept sacrements ; — et il est également convaincu que la substance du pain et du vin est changée au corps et au sang du Sauveur, et que le joug du Seigneur est doux et son fardeau léger, même quand ses sens lui assurent le contraire. Aussi est-il récompensé par des lumières spéciales sur les mystères, sur la raison des desseins de Dieu, sur les intérêts de l'Église et de la société, etc. — Ah ! pourquoi cette foi si raisonnable et en même temps si naïve est-elle si rare ? O Jésus ! augmentez en nous la foi !

20 *Espérance.* — Parmi les vérités que l'orgueil humain a plus de difficulté à admettre, et dont il détourne autant que possible ses regards quand il ne peut les nier, il y en a deux principales : la dépendance essentielle où nous sommes à l'égard de notre créateur à chaque instant de notre existence ; et notre impuissance absolue à rien faire dans l'ordre du salut sans le secours de la grâce. Voilà pourquoi tant de chrétiens, agissant comme s'ils croyaient autrement, comptent sur leurs propres forces, ne prient pas suffisamment, font des



chûtes plus ou moins dangereuses, et se livrent au dépit contre eux-mêmes et à l'abattement après leur chute, passant ainsi de la présomption au désespoir. Il n'en est pas ainsi de l'enfant du bon Dieu : — il croit à sa petitesse et à son néant, non seulement avec résignation mais avec joie ; — heureux d'être dans la nécessité de recourir à la bonté et à la miséricorde de son Père Céleste à chaque moment du jour, il prie sans cesse presque sans s'en apercevoir, et la prière est comme la respiration de son âme ; — quand il lui arrive quelque fragilité, il ne s'étonne pas de ce que son jardin produit de tels fruits ; mais, profitant de cette leçon qui lui rappelle son néant qu'il avait un instant oublié, il fixe ses regards sur la miséricorde infinie de Dieu, sur les mérites inépuisables du Sauveur, sur la tendresse maternelle de la très sainte Vierge, et se souvenant de ces paroles que le Sauveur a prononcées pendant sa vie mortelle : *Il est plus heureux de donner que de recevoir* (5) il supplie son Père Céleste, avec une ferme confiance, non seulement de réparer ce qui vient d'arriver, mais encore de faire surabonder la grâce là où la misère humaine a abondé ; après quoi, il recommence à marcher plus humblement, plus attentivement, plus amoureusement dans le sentier de ses devoirs ordinaires, sachant que c'est là l'unique expiation que la divine Bonté demande pour ses fragilités quotidiennes. — Et même quand une faute plus considérable lui échappe, il regarde comme la plus dangereuse de toutes les tentations celle de se livrer à l'abattement et à la défiance ; car nos misères accumulées sont le piédestal qui élève et glorifie la divine miséricorde. — Dans tous les incidents de la vie, il voit la main de son Bon Père, disposant toutes choses pour

---

(5) Act., c. 20, v. 35.

son plus grand bien, transformant en moyen efficace ce qui paraissait d'abord être un obstacle insurmontable. — Lorsque ses propres désirs sont contrariés, même dans ce qui paraissait le plus légitime, il espère avec une confiance inébranlable que tout sera enfin pour le mieux, et il met aussitôt sa volonté dans une humble et paisible harmonie avec celle de Dieu.

(*A suivre*).

## LE CONFLIT HISPANO-AMERICAIN

---

À guerre est allumée depuis quelques semaines entre l'Espagne et les Etats-Unis. La cause de cette guerre, au moins quant à l'origine première, est l'insurrection de Cuba, colonie espagnole des Antilles, depuis trois ans en révolte ouverte contre la métropole.

Il y a un siècle l'Espagne étendait sa domination sur la plus grande partie de l'Amérique du sud, et une portion de l'Amérique du nord ; le Mexique, la Colombie, le Vénézuéla, la Californie et la Floride faisant maintenant partie des Etats-Unis. De tout cet immense empire l'Espagne n'a conservé que Cuba et Porto-Rico, possession importante et source inépuisable de revenus. Plusieurs fois déjà les cubains, se prétendant maltraités, se sont soulevés notamment en 1873, contre le gouvernement royal. La révolte actuelle dure depuis trois ans déjà.

Les Etats-Unis, interviennent en vertu de ce qu'on appelle la doctrine Monro, laquelle est formulée comme suit :

Les continents américains ne doivent plus être regar-

dés comme soumis à une future colonisation par aucun pouvoir européen, et toute tentative de la part des empires d'établir leur domination en Amérique serait regardé par les Etats-Unis comme un acte ennemi.

Cette doctrine, énoncée par le président, au cours de son message annuel, est grosse de conséquences. Elle est la base de la guerre actuelle, précipitée peut-être aussi par l'explosion, accidentelle ou non, d'un vaisseau de guerre américain mouillé dans les eaux cubaines.

\* \* \*

Léon XIII a interposé avec la plus grande sollicitude son action afin d'empêcher cette guerre désastreuse à tout point de vue, et l'on ne peut dire que cette intervention pontificale soit restée sans effet puisqu'elle a atteint réellement son objet immédiat, c'est-à-dire, la déclaration d'armistice accordé par l'Espagne aux insurgés, malheureusement ; comme il arrive d'ordinaire, les pouvoirs politiques irritent de plus en plus les esprits.

Le 9 avril, M. Gullon, ministre espagnol des affaires étrangères, adressait une note à Mgr Merry del Val, camérier du Pape à Rome, le chargeant d'annoncer au cardinal Rampolla, pour en faire la communication au Pape, que le gouvernement espagnol, en raison des nobles et vives instances du Pape, a résolu d'ordonner au maréchal Blanco d'accorder immédiatement une suspension d'hostilités pour le temps que, dans sa prudence, il croira convenable pour préparer et faciliter la paix.

La note continue textuellement comme suit :

« Tandis que j'ai plaisir à satisfaire ainsi les désirs du vénéré pontife, il m'est aussi agréable de communiquer

que les ambassadeurs des six grandes puissances dans la visite collective qu'ils m'ont faite ce matin, se sont trouvés d'accord dans leurs aspirations avec celles du Pape. »

Dans une dépêche au nonce, à Madrid, le cardinal Rampolla le charge de faire part au gouvernement espagnol de la satisfaction du Pape pour la suspension immédiate des hostilités, que le Pape, en conformité avec les vœux des grandes puissances, trouve très opportune pour éloigner le fléau de la guerre et faciliter la pacification de l'île.

La note se termine textuellement ainsi :

« Remerciez, au nom du Pape, le gouvernement espagnol et veuillez l'assurer que le Pape n'omet pas d'employer son influence afin que les vœux légitimes du gouvernement espagnol soient réalisés et que le prestige de la noble et catholique nation espagnole ne subisse pas d'atteinte. »

Le Saint-Père reçut alors une dépêche chaleureuse de l'empereur d'Autriche au Pape pour l'heureux effet de son intervention en disant qu'avec l'aide du Tout Puissant il contribuera, l'empereur ose l'espérer, à sauvegarder les intérêts de l'humanité et de la paix.

Voici le texte de la lettre adressée au Souverain Pontife par l'empereur François-Joseph :

« C'est avec une profonde satisfaction que j'ai appris par mon ambassadeur auprès de Votre Sainteté la nouvelle de la concession de l'armistice de la part du gouvernement espagnol. Que Votre Sainteté me permette de la féliciter chaleureusement de l'heureux effet de son intervention qui, avec l'aide du Tout-Puissant, contribuera, j'ose l'espérer, à sauvegarder les intérêts de l'humanité et de la paix.

FRANÇOIS-JOSEPH. »

Voici maintenant le texte officiel de la proclamation du maréchal Blanco annonçant la suspension des hostilités :

« Le gouvernement de Sa Majesté, accédant aux désirs plusieurs fois exprimés par Léon XIII et par les ambassadeurs des six grandes puissances d'Europe, a décidé, pour préparer et faciliter la paix dans l'île, de suspendre les hostilités, m'ordonnant de prendre les dispositions suivantes :

« Article premier. — Les hostilités seront suspendues dans tout le territoire de l'île le lendemain de la réception de cette proclamation dans chaque localité.

« Art. 2. — Les détails de l'exécution de cette suspension et les délais pendant lesquels elle sera appliquée seront déterminés par des instructions spéciales communiquées aux commandants généraux. »

La dépêche suivante, relative à l'intervention pontificale, a été datée de Washington :

« La suspension d'armes produit une excellente impression. Je ne doute pas du maintien de la paix. Nous aurons des discours belliqueux au congrès, mais sans effet.

« L'influence du Pape, en obtenant la suspension d'armes, est pleinement reconnue par le peuple américain et accueillie avec gratitude. »

\* \* \*

A Washington pour appuyer l'action du Pape, et sur l'initiative de l'empereur d'Autriche, les représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de la Russie, de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie remettent au président MacKinley la note collective suivante :

Les représentants soussignés ont été dûment autorisés

à adresser, au nom de leurs gouvernements respectifs, un pressant appel aux sentiments d'humanité et de modération du président et du peuple américain dans leur différend avec l'Espagne.

Ils espèrent vivement que de nouvelles négociations conduiront à un accord qui, tout en assurant le maintien de la paix, donnera toutes les garanties nécessaires pour le rétablissement de l'ordre à Cuba.

Les puissances ne doutent pas un instant que le caractère absolument désintéressé et tout humanitaire de leurs représentations sera entièrement reconnu et apprécié par la nation américaine.

Le président MacKinley a répondu :

Le gouvernement des Etats-Unis reconnaît les sentiments de bonne volonté qui ont inspiré la communication amicale des six puissances et qui sont traduits dans la note que présentent Vos Excellences.

Il partage l'espoir qui y est exprimé que la solution de la situation actuelle à Cuba soit le maintien de la paix entre les Etats-Unis et l'Espagne, obtenu à l'aide des garanties nécessaires pour le rétablissement de l'ordre à Cuba et la suppression de l'état chronique de troubles dans ce pays, qui cause tant de tort aux intérêts américains et menace la tranquillité de la nation américaine par la nature et les conséquences d'une lutte entretenue à nos portes et qui révolte, en outre, les sentiments d'humanité de notre nation.

Le gouvernement des Etats-Unis apprécie le caractère humanitaire et désintéressé de la communication qui est faite aujourd'hui au nom des six puissances signataires, et pour sa part, il est convaincu que ces puissances apprécieront également les efforts désintéressés et sincères des Etats-Unis pour remplir un devoir d'humanité en mettant un terme à une situation dont la prolongation indéfinie est devenue intolérable.

Il a de plus retardé l'envoi au parlement du message considéré comme terme de toutes les négociations.

\* \* \*

Voici le texte des résolutions du président MacKinley adoptées par les deux chambres et devenues pratiquement une déclaration de guerre.

Il est décidé :

1o Que le peuple de l'île de Cuba est et doit être de droit libre et indépendant ;

2o Que c'est le devoir des Etats-Unis de demander, et le gouvernement des Etats-Unis demande par la présente résolution, que le gouvernement de l'Espagne abandonne immédiatement son autorité et son gouvernement dans l'île de Cuba, et retire de Cuba et des eaux cubaines ses forces de terre et de mer ;

3o Que le président des Etats-Unis reçoive, et il reçoit par la présente résolution l'ordre et le pouvoir d'utiliser les forces entières de terre et de mer des Etats-Unis, et d'appeler au service immédiat des Etats-Unis la milice des Etats dans la proportion où cela sera nécessaire pour mettre ces résolutions en application.

4o Que les Etats-Unis repoussent par la présente résolution, toute disposition ou intention d'exercer une souveraineté, une juridiction, ou un contrôle sur la dite île et qu'ils affirment leur détermination, lorsque cette pacification sera accomplie, de laisser le gouvernement et le contrôle de l'île à son peuple.

\* \* \*

Il reste donc acquis, pour l'histoire, que en vue d'obtenir le maintien de la paix entre deux grandes puissances, le Pape a demandé et obtenu la concession d'un

armistice, et que cet armistice renfermait par lui-même des garanties sérieuses, d'apaisement. Les questions connexes pouvaient se régler par voie d'arbitrage sans qu'il fût besoin d'en venir aux mains.

C'est à l'histoire aussi qu'il appartiendra de juger de la valeur des motifs d'ordre public, d'humanité, d'intérêts commerciaux, menacés, mis en avant pour justifier l'intervention armée et produire une guerre qui, sans rien apaiser, aura nécessairement pour résultat d'épouvantables ruines, dépassant toutes celles que l'on prétendait éloigner.

M. E.

---

## LA PRONONCIATION DU LATIN

---

L'EGLISE essentiellement apostolique, universelle et une, ne fut pas lente à prévoir que la multiplicité des nations qui devenaient catholiques amènerait, par le fait, dans le culte, une diversité de formules sujettes naturellement à toutes les variations des langues parlées ; et que la modification du langage pourrait avoir pour conséquence, au moins dans des cas particuliers, une altération plus ou moins notable des croyances chrétiennes.

Elle jugea donc dans sa sagesse, qu'une langue qui n'était plus usitée parmi le peuple, et par conséquent se trouvait fixée dans une sorte d'immobilité, soustraite aux variations ordinaires de toute langue vivante, et dont elle consacrerait l'usage par son autorité, serait un lien extérieur permanent et efficace entre les fidèles du monde entier ; cette langue commune à tous dans le domaine religieux, sauvegarderait contre tout changement, des formules une fois reconnues comme l'expres-



sion exacte de la foi, ou la forme convenable de la prière liturgique ; et la langue latine devint la langue de l'Eglise. Une dans sa doctrine, dans ses sacrements et dans le principe de son autorité, l'Eglise offre de plus l'unité liturgique, et celle d'une langue officielle qui lui est propre, et qui établit une régularité si admirable dans les rapports entre le clergé des diverses nations, et spécialement avec la Chaire de Pierre.

Cette unité du langage liturgique et officiel s'est manifestée dans toute son importance au concile du Vatican où l'on a vu les évêques, représentant leurs diocèses respectifs, venir du Nord et du Midi, de l'Orient et de l'Occident, à Rome, le Siège de la chrétienté, et là se reconnaître après trois siècles de séparation, par l'expression uniforme dans la même langue, de la même foi catholique.

Pendant, cette harmonie eut été encore plus complète et plus éclatante si tous avaient prononcé le latin de la même façon, et qu'on n'eût pas été obligé, à cause de la divergence très notable constatée sur ce point dès l'ouverture du Concile, de faire venir des sténographes de tous pays.

Il y aurait, la chose paraît évidente et généralement admise, un grand avantage d'adopter l'unité de prononciation dans l'unité de langage.

Est-il moins clair que la prononciation romaine soit celle qu'il conviendrait d'adopter ? Elle se rapproche plus que toute autre de la prononciation antique du latin, resté jusqu'au moyen-âge dans la Péninsule à l'état de langue usuelle, et dont l'italien peut être regardé comme un dialecte.

De plus, Rome est le centre de l'Eglise catholique, et c'est à cause de Rome et pour rester en communion plus étroite avec ce centre que nous avons une langue

commun<sup>e</sup> officielle; il est juste qu'elle nous serve de modèle, en l'absence d'un autre type plus sûrement conforme à la prononciation des romains d'autrefois.

Nous reconnaissons cependant qu'à cette unité universelle de prononciation, il y a des obstacles très grands sinon tout à fait insurmontables. Il est bien difficile d'entreprendre avec quelque chance de succès une réaction contre l'habitude générale, surtout quand tout intérêt personnel reste étranger à un mouvement de ce genre. Il ne nous appartient pas d'indiquer les moyens qui sembleraient les plus efficaces pour atteindre un pareil but, ni sur l'appui que pourraient donner à cette fin le grand nombre de prêtres qui ont vécu à Rome et occupent des chaires dans nos universités et nos collèges.

---

## LOUIS VEUILLOT ET LE PAPE

---

**M**ONSIEUR Eugène Veillot termine comme suit un article dans lequel l'affection fraternelle semble moins dominer encore que l'admiration et le culte du disciple, à l'égard de celui qui fut son frère et maître, Louis Veillot.

Lorsqu'à la place de Pie IX, Pierre fut Léon XIII, bon nombre de nos amis — pourquoi ne le dirions-nous pas? — se demandèrent avec quelque trouble si le nouveau Pape, voulant pacifier les esprits, n'accorderait pas à ces libéraux redoutés et honnis sous le dernier pontificat, une large amnistie. Ce sentiment pesa sur l'*Univers* comme sur d'autres. Louis Veillot le repoussa très vite. Ses articles en font foi. Déjà sérieusement atteint par la maladie, il voulut aller à Rome. Léon XIII le reçut avec tendresse, loua toute son œuvre et le bénit à la fois pour son passé et pour les nouveaux services

qu'il en attendait. La santé de mon frère, toujours déclinante, ne lui permit pas de répondre comme il l'aurait voulu à cet appel, mais il fut toujours l'homme du Pape. La pensée que l'*Univers*, son journal, pourrait biaiser devant un enseignement de Rome ne lui entra jamais dans l'esprit. Il n'eut pas même toléré l'hésitation, dans l'obéissance et le concours. Quiconque prétendrait ou insinuerait le contraire trahirait sa mémoire.

C'est un fait : Louis Veillot né à la vie catholique et militante sous Grégoire XVI et mort dans la sixième année du pontificat de Léon XIII a toujours marché à l'ombre du Pape. C'est ainsi que l'on sert l'Eglise. Autrement le grand écrivain n'eut pas été un grand chrétien. Cet éloge, si supérieur à tout autre, eut manqué à sa gloire. Ne pouvant mordre sur sa foi on l'a beaucoup attaqué sur sa politique. Mais ici encore il a constamment marché à l'ombre du Pape. Depuis son premier livre jusqu'à son dernier article, sa politique a été celle de l'Eglise. Qui donc peut loyalement le contester en présence de faits comme ceux-ci :

Grégoire XVI, lorsque Louis Veillot entra dans la lutte, avait accepté Louis-Philippe et demandait qu'on l'acceptât. En 1836, il disait à Montalembert, définitivement séparé de Lamennais : « J'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour rapprocher l'archevêque de Paris, « (Mgr de Quélen) du gouvernement. L'Eglise est amie « de tous les gouvernements, quelqu'en soit la forme, « pourvu qu'ils n'oppriment par sa liberté. Je suis très « content de Louis-Philippe. Je voudrais que tous les « rois de l'Europe lui ressemblassent. » Certes, il n'était pas légitime le roi de 1830 et à cette date, les catholiques faisaient entendre contre son gouvernement bien des réclamations.

Lorsque Louis Veillot se rallia au régime impérial, Pie IX n'appuya-t-il pas le ralliement ? Ne fut-il pas le

parrain du fils de l'empereur ? N'accepta-t-il pas aussi la troisième république ? Il trouva même, à certain moment, que Louis Veillot demandait trop à celle-ci. Quand la question de gouvernement fut posée, si l'*Univers*, préférant la vraie royauté à la République, réclama Henri V, ce ne fut pas Pie IX qui l'y poussa.

Grégoire XVI avait dit en 1836 à Montalembert : Louis-Philippe est le meilleur des rois de l'Europe. Une trentaine d'années plus tard, Pie IX disait à Louis Veillot : « Aucun de ces rois n'est bon, c'est encore Isabelle d'Espagne qui vaut le mieux ; elle fait ce qu'elle peut. — Il faut les déposer, Très Saint-Père, répondit en souriant mon frère. — Oh ! oh ! comme vous y allez, reprit le Pape, avec cette bonne humeur vive et spirituelle, qui était un charme, nous n'en sommes pas là. »

Ces propos étaient un amusement, dira-t-on. Je ne prétends pas qu'ils fussent un programme, mais ils montrent au moins que Pie IX ne liait pas l'Eglise à la monarchie. Deux fois, il vit la France se mettre en république, deux fois, il approuva le ralliement.

Et maintenant ai-je besoin d'établir que les encycliques de Léon XIII sur la question politique et la question sociale auraient eu le loyal, le cordial, l'impétueux concours de Louis Veillot ? En les défendant, en les propageant, nous marchons, comme il l'a toujours demandé et fait, à l'ombre du Pape. Nous sommes dans la voie où doit entrer tout chrétien qui veut avant tout servir l'Eglise. Ce n'est pas la première fois que je le dis, mais j'aime à le redire en ce quinzième anniversaire du jour où Dieu, trouvant que Louis Veillot avait assez travaillé, a rappelé ce grand serviteur.

Il avait mérité sa récompense ; méritons la nôtre en demeurant comme lui, tant que nous pourrons combattre, les fidèles, francs et fermes soldats du Vicaire de Jésus-Christ.

## ETUDE SUR L'ORDO PROVINCIAL

DE MONTRÉAL POUR 1898

### II.—Applications des nouveaux décrets

(Suite)

Mois de juillet

EST dans ce mois que nous rencontrons le plus grand nombre de divergences entre les deux ordos que nous comparons.

10 Le nouveau calendrier provincial, approuvé par la congrégation des Rites, exige les modifications suivantes : (32)

Avant 1893	JULIUS	Depuis 1893
3. De die V infra octav. SS. Apost., <i>semid.</i>		3. SS. Irenaei et Soc., MM., <i>dupl.</i>
.....		.....
5. S. Michaelis de Sanctis, C., <i>dupl.</i>		5. SS. Cyrilli et Methodii, CC. PP., <i>dupl.</i>
.....		.....
7. SS. Cyrilli et Methodii, CC. PP., <i>dupl.</i> ( <i>fix. ex 5 huj.</i> )		7. S. Michaelis de Sanctis, C. <i>dupl.</i> ( <i>fix. ex 5 huj.</i> )

20 La fête des SS. Apôtres Pierre et Paul n'étant plus d'obligation, en vertu de l'indult du 28 janvier 1892 (33), la solennité est renvoyée au dimanche suivant ; elle tombera cette année le 3 juillet.

30 D'après le décret du 21 février 1896 (34), le dernier jour de l'octave d'une fête, est primaire ou secondaire comme la fête elle-même dont elle partage aussi

(32) D'après un décret récent (11 décembre 1897), le 5 juillet est assigné à la fête de saint Antoine-Marie Zaccaria, conf. ; conséquemment celle des saints Cyrille et Méthode, est transférée au premier jour libre.

la dignité. De plus, d'après celui du 22 mai 1896 (35) le *dies octava* des fêtes primaires des SS. Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph et des saints Apôtres jouissent du privilège accordé par la rubrique (36) au jour octave des fêtes de la sainte Vierge, d'avoir les vêpres entières en concurrence avec un double mineur d'une dignité personnelle inférieure. De là découlent les conclusions suivantes :

a) La fête des saints apôtres Pierre et Paul étant primaire et d'une dignité supérieure, le *dies octava* aura les vêpres entières en concurrence avec des doubles mineurs ordinaires. Autrefois on partageait, selon la rubrique, les vêpres *a capitulo* (36).

1887

JULIUS

1898

5..... Vesp. a cap. de Oct. SS. Ap. ; comm. praec. (S. Michael. *a Sanctis*).

5..... Vesp. integrae de Oct. SS. Petri et Pauli; comm. praec. (S. Michael. *a Sanctis*).

6..... Vesp. a cap. de seq. (SS. Cyrilli et Method.) ; comm. oct. SS. Ap.

6..... In Vesp. comm. seq. (S. Michael. *a Sanctis*).

b) La fête du titulaire de la cathédrale est primaire pour le clergé de l'église elle-même, et secondaire pour

(33) Publié dans la *Revue*, t. II (1897), p. 92 (No du 1 sept.).

(34) Cité en entier à la p. 180 de la *Revue* (No du 15 fév. 1898).

(35) Cité en entier à la p. 185 de la *Revue* (No du 15 fév. 1898).

(36) "Die octava concurrente cum sequenti duplici minori, etiam translato (*il faut maintenant ajouter caeteris paribus*), a capitulo fit de sequenti, cum commemoratione octavae exceptis diebus octavis (*il faut ici remplacer le mot festivitatum par festorum primariorum*) beatae Mariae Virginis etiam particulibus alicujus religionis, (*il faut ajouter sanctorum Angelorum, sancti Joannis Baptistae, sancti Joseph sponsi beatae Mariae Virginis et sanctorum Apostolorum*), in quibus de sequenti fit tantum commemoratio). Concurrente vero (*sous-entendu : die octava*) cum sequenti duplici majori... (RUBRICÆ GENERALES "BREVIARI, t. XI. De concurrentia officii, n. 7).

le reste du diocèse ; donc le dernier jour de l'octave de saint Jacques (dans le diocèse de Montréal) étant primaire pour le clergé de la cathédrale, les vêpres entières appartiendront à saint Jacques (lequel jouit de la dignité d'un apôtre), en cas de concurrence avec un double mineur ; l'octave, hors de la cathédrale n'aura au contraire qu'une simple commémoration ; — autrefois, les vêpres étaient partagées *a capitulo* (36).

1857

31 Jul. — Vesp. a cap. de Oct. S. Jacobi ; comm. praec. (S. Ignatii), S. Ann. et SS. MM.

1 Aug. — Vesp. a cap. de Oct. S. Annae ; comm. praec. et S. Stephani.

*In ipsa Cathedr.*

31 Jul. — Vesp. de Oct. S. Jacob. ; comm. praec. (S. Ignatii), S. Ann. et SS. MM.

1 Aug. — II Vesp. de Oct. ; comm. oct. S. Ann. et S. Stephani.

1898

*Extra Cathedr.*

31 Jul. — In Vesp. (S. Ignatii) comm. Oct. S. Jacob. S. Ann. et SS. MM.

1 Aug. — II Vesp. de Oct. S. Annae ; comm. oct. S. Jacob. et S. Stephani.

c) La dédicace des églises telle qu'on la célèbre en vertu d'un indult apostolique daté du 12 juin 1870, dans les diocèses de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke, (37), admet la même distinction que la fête du titulaire de la cathédrale. La dédicace de l'Eglise (*ecclesiae propriae*), est primaire pour le clergé qui la dessert ; elle est au contraire secondaire pour le clergé non attaché à son service (*ecclesiae non propriae* ou *alienae*). D'après les anciennes rubriques, l'octave de la dédicace partageait partout les vêpres *a capitulo* avec une fête double mineure quelconque. Maintenant la fête de la dédicace ayant été déclarée fête de Notre-Seigneur (38), la fête elle-même et son *dies octava*, l'emportent

(37) Obtenu par l'évêque du diocèse de Saint-Hyacinthe, duquel celui de Sherbrooke a été démembré.

(38) Décret général du 4 février 1896.

là où elles sont primaires sur les fêtes et les *dies octava* primaires de dignité inférieure.

## IN DIOECESIB. S. HYACINTHI ET SHERBROOK.

1887

1898

	<i>In ipsis Eccles. Consecrat.</i>	<i>Extra Eccles. Consecrat.</i>
16 Jul. — II Vesp. de B. M. V. de Monte Carmelo ; comm. seq. (octav. Ded.).	16 Jul. — I Vesp. de Oct. Dedic. ; comm. praec. (B.M. V. de Monte Carm.), Dom. et S. Alex.	16 Jul. — II Vesp. de B.M.V. de Monte Carmelo ; comm. seq. (Oct. Dedic.), Dom. et S. Alex.
17 Jul. — II Vesp. de oct. Dedic. a cap. de S. Camill. ; comm. oct.	17 Jul. — II Vesp. de Oct. Dedic. ; comm. seq. (S. Ca- mil.), etc.	17 Jul. — Vesp. de seq. (S. Camill.) ; comm. praec. (Oct. Dedic.), etc.

40 D'après le même décret du 21 février 1896 (34), tous les jours *infra octavam* sont secondaires, même quand la fête et le *dies octava* sont primaires. Conséquemment une fête semi-double aura les vêpres entières en concurrence avec l'office *infra octavam*. Autrefois les vêpres se divisaient *a capitulo* (39). Cette règle trouve une double application, dans toute la province pour l'octave de sainte Anne, et pour celle de saint Jacques, dans le diocèse de Montréal.

(39) Die *infra octavam* concurrente cum sequenti Dominica vel semiduplici, a capitulo fit de sequenti cum commemoratione octavae. (*Les nouvelles rubriques retranchent de cette phrase les mots vel semiduplici et ajoutent* Die vero *infra octavam* concurrente cum sequenti semiduplici, vesperae erunt de sequenti, cum commemoratione octavae. (RUBRICÆ GENERALES BREVIARII, t. XI. De concurrentia officii, n. 6).

1887

27 JULII

1898

Vesp. (de oct. S. Annae vel S. Jacob.) a cap. de seq. (SS. Nazar., et Soc. MM.) ; comm. praec. (oct. S. Annae vel S. Ja- cob.) et alterius octav.	Vesp. de seq. (SS. Nazar., et Soc. MM.) ; comm. praec. (S. Annae vel S. Jacob.) et alterius octav.
---	---



## 29 JUILI

Vesp. (de S. Marthae, V.) a cap. In Vesp. (S. Marth.) comm. de seq. (oct. S. Annae vel S. Jacob.) et seq. (S. Annae vel S. Jacob.) et Jacob.) comm. praec. (S. Marthae) et alter. oct. alter. oct.

Dans les autres églises du diocèse de Montréal, la fête de saint Jacques est secondaire comme étant *titulare alienae ecclesiae*, mais celle de sainte Anne est primaire dans tout le territoire placé sous son patronage.

J. S.

(A suivre.)

## DECRETS ET SOLUTIONS

De l'admission de certains drapeaux dans les églises

**A** B H. S. Inquis., sequentis dubii solutio ex postulata est nimirum : Utrum admitti possint vexilla, sive vexillum dictum nationale, in Ecclesiis, occasione functionum religiosarum, et in ad associatione cadaverum ad cometerium cum funebri pompa et interventu cleri ?

Responsum fuit die 3 Oct. 1887 :

« Quatenus agatur de vexillis, quae praeserunt emblemata manifeste impia vel perversa, si ea extollantur in pompa funebri, clerus inde recedat ; si in Ecclesiam per vim inducantur, tunc si missa nondum inchoata fuerit, clerus recedat ; si inchoata, post eam absolutam auctoritas ecclesiastica solemnem protestationem emitat de violata templi et sacrarum functionum sanctitate Quatenus agatur de vexillis ita dictis nationalibus, nullum emblemata de se vetitum praeserentibus, in funebri pompa tolerari posse, dummodo feretrum sequantur, in Ecclesia vero toleranda non esse. »

Quid vero agendum si vexilla dicta nationalia violenter in Ecclesiis introducantur ?

Idem S. Officium, sub die 24 Nov., 1897, respondit : « detur Decretum S. Pœnitentiariæ in *Apuna* sub die 4 Aprilis, 1887. » Decretum autem sic sonat :

« Quatenus agatur de vexillis, quæ præseferunt emblemata manifeste impia vel perversa, si ea extollantur in pompa funebri, clerus inde recedat ; si in ecclesiam per vim inducantur, tunc si missa nondum inchoata fuerit, clerus recedat ; si inchoata, post eam absolutam auctoritas ecclesiastica solemnem protestationem emitta de violata templi et sacrarum functionum sanctitate. Quatenus agatur de vexillis ita dictis nationalibus, nullum emblema de se vetitum præseferentibus, in funebri ; pompa tolerari posse, dummodo feretrum sequantur ; in Ecclesia vero non esse toleranda, nisi secus turbæ aut pericula timeantur. »

---

## LE MONDE RELIGIEUX

---

**R**OME. — Notre Saint-Père le Pape, qui, le matin du jour de Pâques, avait déjà admis plus de quinze cents personnes de toutes nationalités, à participer d'une manière spéciale aux joies de la résurrection du Sauveur, en leur permettant d'assister à sa messe dans la chapelle Sixtine, accordait de nouveau cette même faveur le 13 avril à une assistance presque aussi nombreuse, car elle ne s'élevait pas à moins de douze cents catholiques de tous pays, dont trois cents pèlerins polonais.

Aux parties saillantes de la messe, le chœur des chantes de la chapelle Sixtine a exécuté des motets appropriés à la liturgie du jour, sur les premières apparitions du Sauveur ressuscité aux saintes femmes et aux fidèles disciples.

Le Saint-Père a assisté à la messe d'action de grâces, dite par son chapelain secret, Mgr Ungarini. Puis, s'asseyant à un fauteuil près de l'autel, Sa Sainteté a accueilli l'hommage des

dévoués sentiments exprimés, au nom des pèlerins polonais, par un ecclésiastique faisant partie du pèlerinage. A l'adresse latine qui a été lue à cet effet, le Saint-Père a répondu par un discours écrit dans la même langue, et dont il a fait donner lecture par son camérier secret participant, Mgr Merry del Val. Dans ce discours, Léon XIII loue le fidèle attachement des catholiques polonais à la papauté et les engage à y persévérer en s'inspirant toujours dans leur conduite des directions du Saint-Siège et de leurs évêques, au sujet desquels il se félicite des récentes nominations qui ont été faites, d'accord avec le gouvernement impérial.

Après le discours pontifical, les principaux personnages faisant partie du pèlerinage ont été admis, au nombre d'une cinquantaine, auprès du Saint-Père, à qui ils ont été successivement présentés par Mgr Schirmunt. Parmi eux, on remarquait les deux frères Lubkimirski, de la famille princière de ce nom, ainsi que d'autres patriciens et des députés polonais.

— Dans le discours qu'il adressait le 23 avril, aux pèlerins belges, le Souverain Pontife a rappelé avec quelle foi et quelle générosité ce peuple a multiplié de solides institutions chrétiennes que Sa Sainteté admira pendant sa nonciature à Bruxelles.

« Le temps, a dit Léon XIII, n'a pas altéré la vivacité de Notre affection, à laquelle vous répondez par un redoublement d'amour filial et d'obéissance envers la papauté, par votre entière soumission à vos évêques, dont Nous connaissons la sagesse et le zèle.

« Vous avez trouvé l'occasion de manifester, à propos des questions sociales, votre excellent esprit. Ayant sous les yeux les enseignements de l'encyclique *De conditione opificum*, vous avez cherché à les appliquer. Beaucoup de vos patrons et de vos industriels, appuyés sur l'accord des pouvoirs publics, ont cherché dans cette encyclique la solution des graves questions sociales. Votre constance, et cette union qui

fait votre force, complèteront ces résultats. Il faut éviter d'ébranler le gouvernement par une opposition inconsidérée. D'autre part, dans leurs difficultés réciproques, les patrons et les ouvriers doivent chercher la solution avec une bienveillance vraiment chrétienne et en respectant les droits de chacun. »

**Angleterre.** — *Le mariage civil des catholiques.* — Une mesure très importante, présentée par un protestant dissident, M. Perks, et approuvée par S. Em. le cardinal Vaughan, vient d'être adoptée en seconde lecture par le Parlement. On sait qu'autrefois le ministre de l'Eglise anglicane pouvait seul célébrer le mariage civil ; puis on dispensa les *quakers* et les juifs de l'obligation de se présenter devant le clergyman anglican : le certificat de leur propre pasteur tenait lieu d'acte de mariage. Enfin on permit à tous les « dissidents », c'est-à-dire à tous ceux n'appartenant pas à l'Eglise établie, de se marier civilement par devant le *Registrar* agissant comme officier de l'état civil au lieu et place du recteur anglican. Celui-ci n'en conservait pas moins sa situation privilégiée ; et encore aujourd'hui il arrive souvent qu'au grand chagrin du ministre dissident, les non-conformistes vont se marier à l'Eglise anglicane parce que c'est plus « respectable ». Pour les catholiques, la principale objection à la présence du *Registrar*, c'est qu'elle constitue une dépense souvent assez lourde pour les petits budgets.

Le bill de M. Perks aurait pour effet de placer le prêtre catholique et le ministre dissident sur le même pied que le pasteur *quaker* ou le rabbin juif. Le recteur anglican conserverait ses privilèges, mais les ministres des autres cultes pourraient agir aussi comme officiers de l'état civil par délégation écrite du *Registrar*, sans que la présence de ce dernier soit nécessaire.

Le gouvernement, par l'organe de sir Richard Webster, a accepté le principe du bill. On peut donc espérer qu'il acquerra force de loi au cours de la présente session.

— *Les églises et les missions.* — Depuis l'avènement de Guillaume d'Orange jusqu'au rappel des lois pénales, en 1778, les seules églises catholiques de Londres furent les chapelles des ambassades ; la célébration des saints mystères était toujours considérée comme un crime d'Etat et encore en 1765, un prêtre fut condamné à la prison perpétuelle pour avoir porté la communion à un malade.

La loi de 1778 donna aux catholiques, sinon l'égalité civile qu'ils ne devaient conquérir qu'en 1829, du moins le libre exercice de leur culte ; en dépit des scènes de fanatisme protestant connue sous le nom de *Gordon riots* qui suivirent le rappel des lois pénales, les catholiques commencèrent à ouvrir des chapelles sur plusieurs points de la capitale.

La première fondation durable fut celle de l'église Saint-Patrick, Soquo Square, en 1792. Elle était installée primitivement dans une ancienne salle de spectacle. Ce n'est qu'un siècle plus tard en 1891, qu'un nouveau temple a pu être édifié, grâce à l'infatigable énergie de M. le doyen Vere, recteur de la mission.

En même temps que s'élevait l'église Saint-Patrick, près de quarante évêques et environ 10,000 prêtres catholiques arrivaient de France chassés par la révolution demandant un asile à l'Angleterre protestante. Beaucoup se trouvaient dans le plus profond dénueement. Des quêtes furent faites dans toutes les églises anglicanes dépendant des archevêques de Canterbury et d'York et produisirent plus d'un million ; en même temps le gouvernement de M. Pitt accordait aux prêtres réfugiés une subvention mensuelle de 200,000 francs. Encore proscrit sous les plus dures pénalités moins de quinze ans auparavant, le culte catholique se trouvait ainsi passé tout à coup au rang de culte, non seulement reconnu, mais subventionné :

Parmi les églises de Londres fondées par des prêtres français, il faut citer tout d'abord *St-Mary, Chelsea*, petite cha-

pelle que fit construire le chanoine Nicola Voyaux de Franous, du chapitre royal de Saint-Denis, en 1812. Bien qu'agrandie en 1814, la chapelle primitive était devenu trop étroite. Grâce au zèle du chanoine Macmullen, une belle et vaste église gothique à trois nefs a été élevée en 1878 et solennellement ouverte au culte l'année suivante en présence du cardinal Manning.

Le successeur du chanoine Macmullen est le Très Révérend Dr James Laird Patterson, évêque d'Emmaüs et ancien coadjuteur du cardinal Manning.

Dans la paroisse Sainte-Marie se trouve l'Hôpital des Invalides et l'Asile des orphelins militaires, avec des aumôniers catholiques.

La *pro-cathédrale de Kensington* s'élève sur l'emplacement d'une chapelle érigée en 1811 par l'abbé Gilles Viet. L'église actuelle, de style gothique, est dédiée à Notre-Dame des Victoires ; c'est là que S. Em. le cardinal Vaughan officie pontificalement.

L'église de *St-Mary Hampstead* a été fondée par l'abbé Morel, en 1796 ; celle de *Saint-Patrick, Stratford*, par M. Cheirollais, Lazariste, en 1811 ; enfin la belle mission de *Saint-François Tottenham*, en 1794, par l'abbé de Cheverus, le futur archevêque de Bordeaux.

Au sud de la Tamise, c'est-à-dire dans la partie de Londres qui dépend du diocèse de Southwark, on trouve de très belles églises, notamment la *Cathédrale Saint-Georges, Notre-Dame de Greenwich*, dont les prêtres sont aumôniers de l'hôpital royal, la chapelle du collège de *Wimbledon*, tenu par les Jésuites, etc. On y rencontre aussi de grandes paroisses populaires, telles que *l'Assomption de Deptford*.

## BIBLIOPHIE

**S**PIRITUALISME ET SPIRITISME, par le docteur Georges SURBLED, préface de Mgr MÉRIC, professeur à la Sorbonne. 1 vol. In-12. Prix : 3 francs. (Ancienne maison Charles Douniol. P. Téqui, successeur, 29, rue de Tournon, Paris.)

La question du *spiritualisme* est d'actualité et domine de haut toutes les discussions. C'est pourquoi M. le docteur Surbled, bien connu par ses travaux de psycho-physiologie, a fait une œuvre opportune en lui consacrant tout un livre. Qu'est-ce que le *spiritualisme* ? Comment le dédain dont il était autrefois victime a-t-il fait place à une faveur croissante, à une victoire incontestée ? Comment l'*esprit* est-il envisagé par la philosophie, par la science, par les savants même libres-penseurs de l'École de médecine ? Toutes ces questions sont abordées et résolues dans une série de chapitres aussi clairs que savants.

Mais l'*esprit* n'est pas isolé, sans rapports avec la matière, il est lié à la sensation, à la vie ; et c'est l'occasion d'exposer en détail les théories si curieuses et si captivantes de l'*influx nerveux*, du *fluide vital* et du *magnétisme*. Des auteurs peu précis ou des sectaires comme les *spirites* et les *occultistes* ont cherché à confondre le *fluide magnétique* ou *vital* avec l'*esprit* même, et celui-ci avec le *corps astral* ou le *périsprit*. Exploitant habilement la vogue dont jouit le spiritualisme, ces derniers ont prétendu dériver le courant de sympathie du côté de leur doctrine fautive et dangereuse. Avec vigueur et à propos, M. le docteur Surbled dénonce la tactique, signale le piège tendu aux âmes crédules, montre les différences essentielles qui séparent la vraie doctrine des philosophes des vaines conceptions du *spiritisme*. Sa conclusion est aussi courte que précise : *Le spiritisme, voilà l'ennemi !*

Une remarquable lettre de Mgr Méric précède et recommande l'ouvrage du docteur Surbled. L'éminent professeur de Sorbonne remarque avec l'auteur l'éclatant triomphe du spiritualisme, et la curiosité de l'invisible, cette soif de l'autre vie, qui tourmente les consciences contemporaines. Heureux présage d'un retour aux saines doctrines que des œuvres comme celles du docteur Surbled ne peuvent que préparer et assurer !

Docteur CHRÉTIEN.

VOLTAIRE, MADAME DE POMPADOUR ET QUELQUES  
ARPENTS DE NEIGE, par Joseph Tassé — Lévis — Pierre-  
Georges Roy, éditeur, 1898.

Voltaire et Pompadour ! Deux noms sinistres attachés à notre histoire. Plutus et Vénus accouplés ! Deux mauvais génies qui changèrent le cours de nos destinées et détruisirent l'œuvre de François Ier, de Henri IV, de Louis XIV, de Richelieu et de Colbert.

M. Tassé étudie ces deux tristes personnages surtout dans leurs rapports avec le Canada. On sait que Voltaire est l'auteur de la célèbre phrase : "Vous savez que la France et l'Angleterre sont en guerre pour *quelques arpents de neige*, vers le Canada, et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que tout le Canada ne vaut." Madame de Pompadour, elle, en apprenant la chute de Québec en 1759, s'écria avec joie : "Enfin le roi dormira tranquille !" Les deux amis n'aimaient donc guère le Canada.

Cette étude remplie de renseignements intéressants forme le quatrième fascicule de la *Bibliothèque Canadienne*.

On peut se procurer *Voltaire, Madame de Pompadour et quelques arpents de neige*, en s'adressant à l'éditeur, M. Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolf, Lévis. Prix : \$0.15



## OFFICIEL

Pour messieurs du Clergé de Valleyfield

---

Neuvaine préparatoire à la Pentecôte

---

**P**OUR nous conformer à la direction qui nous est donnée par Sa Sainteté Léon XIII dans son Encyclique *Divinum illud munus*, (publiée par la *Revue*, Vol. I, No 12) on commencera, dans toutes les églises de ce diocèse, le lendemain de l'Ascension, une neuvaine préparatoire à la Pentecôte, et qui se terminera la veille de cette grande fête. Notre T. S. P. le Pape, pour encourager les fidèles à faire, avec ferveur et piété les exercices de cette neuvaine a ouvert en leur faveur les trésors de l'Eglise et accordé les indulgences suivantes, applicables aux âmes du purgatoire, *a*) à ceux qui feront les prières publiques au moins en leur particulier ; *b*) à ceux qui, en public ou en particulier, réciteront chaque jour, suivant leur piété, des prières au saint Esprit. à partir du jour de la Pentecôte à la fête de la très sainte Trinité.

Ces indulgences sont :

1o Une indulgence de sept ans et de sept quarantaines pour chaque jour de la neuvaine qui précède la Pentecôte :

2o Une indulgence plénière pour *a*) l'un des jours de la neuvaine, *b*) la fête même de la Pentecôte, *c*) ou l'un des jours de l'octave, selon les conditions ordinaires.

Les exercices de cette neuvaine peuvent être adjoints à ceux du mois de Marie. L'Encyclique sur le saint Esprit pourrait être relue aux fidèles avec profit.

PAR ORDRE DE MGR L'ÉVÊQUE.

---